



Un exemple d'appropriation de l'espace public : « La rue Ste Catherine se met au vert »

Origine du projet

- La démarche participative des « portraits de quartier » : souhait de végétaliser les rues en citant les exemple de Bordeaux, Grenoble, Rochefort...
- Un constat : la nécessité d'embellir tout particulièrement une rue piétonne marquée pendant plus de 10 ans par la déprise commerciale. Mais arrivée de nouveaux commerçants et résidents ...
- La volonté d'un collectif de riverains (habitants et commerçants) qui ont demandé la mise en place d'un atelier participatif pour réfléchir à l'amélioration de leur cadre de vie

L'atelier participatif du 8 décembre 2017

1 comité d'une quinzaine de riverains en présence du service espaces verts et de la propreté urbaine (cadre de vie) débutent la co-construction du projet



LA QUESTION CLEF : Comment faire pour que cette végétalisation fonctionne et perdure, en impliquant le plus grand nombre d'habitants et de commerçants du quartier ?

Les problèmes énoncés :

- Choix et collecte des plantes: rue ombragée...
- l'installation des bacs à fleurs n'est-elle pas l'occasion de supprimer le mobilier urbain hétéroclite (potelets, barrières...)
- Comment gérer l'arrosage ?
- Ne faut-il pas profiter de cette végétalisation pour « Marquer » l'entrée de la rue ?
- Peut-on aussi penser au jardinage du square du Marquisat à proximité (jardin partagé) ?
- Comment faire en sorte que les plantations soient entretenues et respectées ?
- Peut-t-on envisager des plantations en fouilles

Les reponses de l'atelier (point d'etape du 2 fevrier 2017) :

La création

- Réalisation d'une charte par la mission développement durable collectivité (voir extrait en annexe) : recommandations DD et palette de végétaux
- Pas de possibilités de plantations en fouilles (encombrement réseaux) Choix de bacs fabriqués par l'association d'insertion socio-professionnelle ATHERBEA (pin classe 4)
- Coût fournitures ville – mise en place en régie (bacs + terre +compost....) : 9000 € TTC – 27 bacs
- Plantes fournies et plantées par le collectif
- Renoncement à « Marquer » l'entrée du rue
- Création d'un jardin partagé sur le square du Marquisat

L'entretien et animation :

- Répartition de l'entretien des bacs entre tous les membres du collectif
- Les plantations sont réalisées en commun – système d'entraide quand la fréquence d'entretien ne peut-être respectée
- le collectif assume l'organisation des animations avec le concours des services communication et évènementiel de la collectivité
- Fourniture d'eau d'arrosage par les particuliers
- Graffiti et détérioration des bacs – Renouvellement à terme - collectivité

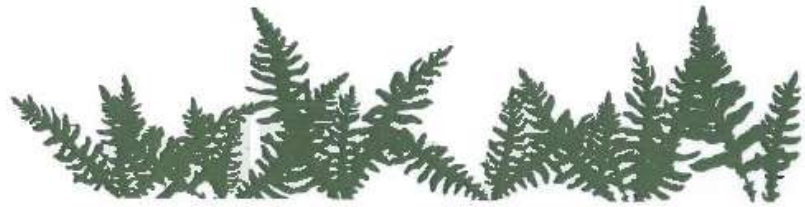
La rue Sainte-Catherine se met au vert !

Comment faire ?

Vous pouvez créer votre jardin de poche que vous engagerez à entretenir.

Si vous êtes partant(e), la démarche est très simple. Vous vous rapprochez de l'équipe des Portraits de Quartiers. Vous serez mis en contact avec un groupe de riverains motivés. Les riverains sont en effet en train de s'organiser pour la fourniture des plantes. Aujourd'hui, toutes les hypothèses sont ouvertes : organisation d'une bourse aux plantes, de troc, de dons ...

La Ville de Bayonne vous fournira le bac, la terre végétale et quelques conseils de culture si nécessaire.





Quelques règles de bon sens :

Les jardiniers de la rue s'engagent à jardiner sans aucun pesticides ni engrais chimiques.

Ils doivent veiller à maîtriser leur plantes afin qu'elles ne gênent pas le passage des piétons.

Ils doivent renoncer aux plantes :

- toxiques,
- urticantes,
- épineuses,
- Allergènes
- Invasives
- Hallucinogènes ...



Les bacs :

Les dimensions prévues pour les bacs sont :

Taille S : 40*40*h50

Taille M: 70*50*40

Taille L : 50*50*h70

Taille XL :70*70*h90

Les XL sont à partager entre plusieurs jardiniers



La palette végétale

La rue Sainte-Catherine est souvent à l'ombre.
































Voici quelques plantes qui s'y plairaient :





Les arbustes

Document de travail

	Floraison/fruits	Hauteur	Conseil d'entretien
Arbousier	fin d'été 	3 m	Taille de formation  
Aucuba	fin printemps 	1,5 m	 
Bambou		30 cm à 3 m	Couper juste les craques forées  
Nandina	Été 	1,5 m	 
Camelia	fin d'hiver 	1 à 2 m	Éviter la taille  
Cotoneaster	Été 	50cm à 1,5m	Taille de formation  
Forsythia	fin d'hiver  	1,5 m	Après la floraison  
Fuchsia	Été  	50 cm à 3 m	Taille sévère avant l'hiver  
Hortensia	Été   	1,20m	Taille fin automne  



S'abstenir de tailler, se contenter d'un taille léger pour maintenir la forme de la tige.



Arrosage hebdomadaire, la terre peut sécher entre deux arrosages. Augmenter les arrosages en cas de fortes températures.



Tailler en général après la floraison, ou à l'automne.



Arrosage copieux, 2 à 3 fois par semaine.



Arrosage copieux, tous les 2 jours. La terre doit rester humide.



Feuilles persistantes/ caduques

Prenez toujours les arrosages le matin et le soir (soit, plutôt).



Le bilan :

Retour d'expérience en 2021.... Dans ce contexte ça marche !!!

- Le collectif fonctionne toujours (entretien et animations) pas de sollicitation des ST
- les indicateurs propreté s'améliorent (2019 :
- Potelets, barrières ont disparus totalement
- Le collectif a œuvré pour faire disparaître les bacs roulants OM d'une rue adjacente ... Les dépôts sont reportés sur les colonnes enterrées de part et d'autre de la rue,
- Les rues adjacentes ont des projets de végétalisation en 2021 (rue du Moulin)
- Très peu de détériorations à l'exception des fêtes de Bayonne
- Un groupe de travail collectivité travaille sur un cadre de développement de la nature en ville : « Le permis de végétaliser »